

MINES - INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 3 mars 2025, a été décidée l'ouverture d'une enquête publique

du 24 mars 2025 à 08h00 au 25 avril 2025 à 17h00

sur le territoire de la commune de **CORBONOD** concernant la demande d'autorisation présentée par la **SOCIÉTÉ DES MINES D'ORBAGNOUX**, dont le siège social est situé au lieu-dit « Orbagnoux » - Corbonod - 01420 SEYSSEL, pour l'ouverture de travaux miniers souterrains d'extraction de calcaire bitumineux.

Cette enquête concerne, au titre du code minier, la demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers (DAOTM) souterrains pour l'exploitation d'une mine souterraine de calcaires bitumineux et, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement ICPE, la demande d'autorisation environnementale relative à l'exploitation d'un stockage existant de résidus de traitement calcaires (terril en extérieur).

Cette enquête publique porte également sur la demande d'autorisation environnementale valant, en application de l'article L.181-1 du code de l'Environnement, autorisation au titre de l'article L.512-1 du code de l'Environnement (installations classées pour la protection de l'environnement), rubriques n° 2720.2, 4220.1, 1434.1.b ; 4331.2, 2515.1.b, 4801, 4734.1, 2517.2 et 2910 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et à autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-3 du même code (IOTA), rubriques n° 1.1.2.0 et 2.1.5.0 de la nomenclature Eau.

M. André MOINGEON, ingénieur EDF en retraite est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public à la mairie de CORBONOD, où il effectuera des permanences les :

- **Lundi 24 mars 2025 de 09h00 à 12h00**
- **Jeudi 03 avril 2025 de 09h00 à 12h00**
- **Vendredi 11 avril 2025 de 14h00 à 17h00**
- **Mercredi 16 avril 2025 de 09h00 à 12h00**
- **Vendredi 25 avril 2025 de 14h00 à 17h00**

En cas d'empêchement de ce dernier, la ou les permanences seront assurées par M. Bernard PAVIER, consultant en aménagement et développement du territoire en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant par décision de la présidente du tribunal administratif de Lyon.

Le dossier d'enquête publique, comportant notamment une étude d'impact, est mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique:

- **en mairie de CORBONOD** les lundis de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, mardis, mercredis, jeudis de 08h00 à 12h00 et les vendredis de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (sauf jours fériés), en versions papier et informatique,

- **sur la plate-forme électronique** mise en place pour l'enquête à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6048/>

Adresse email de dépôt des contributions : enquete-publique-6048@registre-dematerialise.fr

- **en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Ain**, à l'adresse suivante :

<https://www.ain.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-l-environnement/Corbonod-Societe-des-Mines-d-Orbagnoux2>

- **sur un poste informatique disponible au bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées de la préfecture de l'Ain**, du lundi au vendredi (sauf jours fériés), de 8h30 à 12h30 sur rendez-vous.

Un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, destiné à recevoir les observations et les propositions des parties intéressées, restera déposé à la mairie de CORBONOD pendant la durée de l'enquête et mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés).

Les observations et les propositions des parties intéressées peuvent également être transmises par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de CORBONOD pendant toute la durée de l'enquête ainsi que par voie électronique sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6048/> (Adresse email de dépôt des contributions : enquete-publique-6048@registre-dematerialise.fr). Elles devront être transmises avant la date et l'heure de clôture de l'enquête publique, soit le 25 avril 2025 à 17 heures. Il est précisé que les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Mega-Octets (Mo).

Les observations et propositions transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire-enquêteur lors des permanences, seront tenues à la disposition du public en mairie de CORBONOD et seront intégrées au registre de l'enquête publique dans les meilleurs délais.

Cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture de l'Ain. Toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires pourra prendre contact avec le bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées de la préfecture de l'Ain.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, à savoir une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus, fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance en préfecture ou à la mairie de CORBONOD, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur. Ces éléments feront également l'objet d'une mise à disposition du public sur le site internet de la préfecture pendant un an.